

Guide pratique pouvant servir aux fins de document unique d'évaluation des risques professionnels en cultures spécialisées

horticulture – maraîchage • pépinières

■ Santé sécurité au travail



Identifier) les risques
Évaluer)
Inventorier les moyens de prévention
Proposer) des solutions
Prévoir)

Sommaire

✘ Pour tout type d'exploitation :

- Les renseignements relatifs à l'exploitation pages 4 et 5
- Les risques liés à l'électricité et à l'incendie pages 20 et 21
- Les risques liés au bruit pages 22 et 23
- Les risques liés aux postures de travail et aux ports de charges pages 24 et 25

✘ Exploitation concernée par :

- la culture dans les serres pages 6 à 8
- la culture plein champ pages 9 et 10

✘ Exploitation concernée par :

- Les travaux extérieurs (plantations chez les particuliers ...) page 11
- Les transports et livraisons de marchandises page 11
- le montage des stands page 12
- L'atelier et les travaux de maintenance pages 13 et 14
- Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques pages 15 à 17
- Les risques liés à la conduite d'engins de levage page 18
- Les risques liés à la conduite d'engins agricoles page 19



Le recours à ce guide n'est, en aucun cas, une obligation. D'autres supports peuvent être utilisés.

La possession du guide n'exonère pas le chef d'exploitation de son obligation de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses salariés.

Pour servir de Document Unique, le guide doit donc être rempli et mis à jour régulièrement par le chef d'exploitation dès lors que les circonstances le justifient et au minimum 1 fois par an.

Le chef d'exploitation reste, en tout état de cause, responsable de la prévention des risques sur son exploitation.

Avertissement

Ce guide pratique est un support de travail servant à l'élaboration du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dit : "Document Unique", tel que prévu par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Il a pour objet de faciliter la démarche de prévention des risques au sein des exploitations de culture spécialisées, en proposant une méthode d'analyse par zone de travail et par activité.

Conçu comme un questionnaire à remplir soi-même ou avec l'aide d'un Conseiller en Prévention, d'un Médecin du Travail, ce guide permet à l'exploitant agricole de relever, sur son exploitation, les risques susceptibles de survenir du fait de la nature des activités exercées et/ou des lieux de travail. L'exploitant pourra ainsi apporter les mesures nécessaires afin d'éviter ou de réduire les dangers signalés.

Ce guide se compose de plusieurs fiches à remplir sous forme :

- Soit de tableaux : lorsqu'il s'agit de zones d'activités à risques

Exemples : - *Les serres* : p.6 à 8
- *Les cultures plein champ* : p.9 et 10

Chaque tableau prévoit 5 colonnes:

1^{ère} colonne : le risque

2^{ème} colonne : le danger que ce risque présente pour la santé *

3^{ème} colonne : le niveau d'exposition déterminé par le chef d'exploitation

4^{ème} colonne : les moyens de prévention proposés pour chaque nature de risque.
Attention : ces exemples sont présentés à titre purement indicatif et ne sont nullement exhaustifs.

5^{ème} colonne : l'analyse par le chef de son exploitation (sans omettre de fixer des échéances de réalisation).

- Soit de questionnaires relatifs à des risques particuliers :

Exemples : - *Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques* : p.15 à 17
- *Les risques liés à la conduite d'engins de levage* : p.18

Chaque questionnaire « risque lié à ... » prévoit généralement le rappel des règles de prévention et de sécurité applicables. Les questions sont posées sous forme de : « OUI – NON, Si non... » de manière à orienter l'exploitant vers un objectif de prévention, dans le respect des réglementations en vigueur.

* Le décès peut être la conséquence d'une exposition à certains risques.

Évaluation des risques professionnels

Date de réalisation de cette évaluation des risques professionnels :

Fiche de renseignements concernant l'exploitation

Exploitation individuelle

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Exploitation en commun

Dénomination :
(Gaec, Earl....)

Adresse du siège :

.....

Les associés :

.....

.....

.....

.....

Personne(s) susceptible(s) de travailler sur l'exploitation

	OUI	Nombre	NON
* Salarié(s)			
• permanent(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• occasionnel(s), saisonnier(s) (Y compris salarié(s) groupement employeurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• apprenti(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Stagiaire(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Main d'œuvre familiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Entraide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Salarié(s) d'entreprise(s) intervenante(s) (ex : livraison de produits, maintenance du matériel, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le (ou les) salarié(s)

*** Formation du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...**

CAPA, BEPA, BTS, etc...

indiquer le niveau et la spécialité de la formation

Aucun diplôme

*** Formation continue du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...**

Lister les formations suivies par le (ou les) salarié(s)

(ex : Sauveteur Secouriste, habilitation électrique, mécanique 2 temps, etc...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*** Ancienneté du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...**

Sur mon exploitation

Dans le métier

*** Dernière visite médicale par le médecin du travail (uniquement pour le (ou les) salariés)**

Date :

Serres

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 6				
RISQUE DE COUPURES (vitres de serres, bavures sur les plaques de rempotage, etc...)	plaies,...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • absence de verre ou présence de verre armé surtout si les serres sont ouvertes au public, • port de gants obligatoire lors du changement des carreaux ou de la manipulation des plaques de rempotage, • pose d'autocollants sur les portes vitrées, • ébavurage des plaques, • etc...
RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTÉS Ébourgeonnage, polissage, pincage, cueillette, ...	canal carpien, tendinite...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • alternance des tâches dans la journée, • outillage adapté et affûté, • mécanisation de certaines tâches, • etc...
RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DE GAZ CARBONIQUE ET AUTRES	asphyxie, malaise, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • vérification périodique des appareils de chauffage, • groupe électrogène placé à l'extérieur de la serre ou du bâtiment • utilisation de chariot(s) électrique(s) de manutention à l'intérieur des serres, • ventilation mécanique déclenchée par un système automatique (sonde thermométrique, détecteur de gaz...), • ouverture automatique des fenêtres ou trappes de toiture commandée par un dispositif automatique (sonde, détecteur...), • procédure nocturne pour l'enrichissement en CO₂ et procédure pour l'ouverture matinale des serres, • etc...
RISQUE LIÉ À LA MANIPULATION ET À L'UTILISATION DES ENGRAIS SOLIDES ET/OU SOLUTIONS AZOTÉES	troubles respiratoires, irritations, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • port de gants, • port d'équipement de protection des voies respiratoires, • cuve de fertilisation, • système d'épandage automatique, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION ET LA MANIPULATION D'ACIDE POUR AMÉLIORER LE pH (acide nitrique)	troubles respiratoires, irritations, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • port de gants, • port d'équipement de protection des voies respiratoires, • stockage spécifique, • branchement sur injection directe, • cuve de fertilisation, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS DE PRÉPARATION DES SOLS, DE PLANTATION... motoculteur, motohoue, tracteur et herse rotative...	plaie, coincement, écrasement, happement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de matériel en état de conformité, • dispositif "homme mort" sur la motohoue, • lors des opérations du travail du sol, présence interdite de toute autre personne que le conducteur • etc...
suite page 8				

Serres

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 7				
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS FIXES (rempoteuse, calibreuse, etc...)	plaie, coincement, écrasement, happement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de matériel en état de conformité, • pour les interventions d'urgence (bourrage), consignation obligatoire de la machine, • formation des utilisateurs • etc...
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • vaccination*, • port de gants.
<i>maladies transmises par la morsure de tiques infectées</i>	maladie de Lyme,...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • organisation du travail de manière à limiter dans la mesure du possible les interventions humaines dans les zones à forte densité de tiques (pendant la période d'avril à septembre), • contrôle sur tout le corps et enlèvement des tique(s) plantée(s), • consultation d'un médecin si apparition d'une rougeur à l'endroit de la morsure, • etc...
<i>maladie transmise par les rongeurs</i>	leptospirose,	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • port de gants, de bottes, • gestion de la population des rats (dératisation...), • entretien et nettoyage des cours d'eau, mares, étangs, • etc...
<i>allergies aux pollens et à certaines plantes</i>	éternuement, irritation, démangeaison...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • identification du type d'allergie(s) et désensibilisation, • port d'un masque de protection des voies respiratoires, • port de gants et/ou habit manches longues (allergies cutanées), • organisation du travail de manière à limiter l'exposition des personnes sensibles pendant la période à risques, • etc...
<i>allergies et autres conséquences liées aux piqûres d'insectes (guêpes, abeilles, frelons, etc...)</i>	démangeaison, douleur, trouble respiratoire, trouble cardiaque...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance des zones de prolifération des insectes et organisation du travail afin de limiter la présence humaine pendant les périodes à risques, • destruction systématique des nids et essaims de guêpes, frelons... dans les zones de présence humaine, • présence d'une trousse de 1^{er} secours, • formation de Sauveteur Secourisme du Travail, • etc...

* Dans les métiers agricoles, bien que vivement conseillée, la vaccination n'a pas un caractère obligatoire. La vaccination n'exonère pas la personne exposée du port des Équipements de Protection Individuelle.

Les cultures plein champ

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> vaccination* port de gants.
<i>maladies transmises par la morsure de tiques infectées</i>	maladie de Lyme,...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> organisation du travail de manière à limiter dans la mesure du possible les interventions humaines dans les zones à forte densité de tiques (pendant la période d'avril à septembre), contrôle sur tout le corps et enlèvement des tique(s) plantée(s), consultation d'un médecin si apparition d'une rougeur à l'endroit de la morsure, etc...
<i>maladie transmise par les rongeurs</i>	leptospirose,	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> port de gants, de bottes, gestion de la population des rats (dératisation...), entretien et nettoyage des cours d'eau, mares, étangs, etc...
<i>allergies aux pollens et à certaines plantes</i>	éternuement, irritation, démangeaison...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> identification du type d'allergie(s) et désensibilisation, port d'un masque de protection des voies respiratoires, port de gants et/ou habit manches longues (allergies cutanées), organisation du travail de manière à limiter l'exposition des personnes sensibles pendant la période à risques, etc...
<i>allergies et autres conséquences liées aux piqûres d'insectes (guêpes, abeilles, frelons, etc...)</i>	démangeaison, douleur, trouble respiratoire, trouble cardiaque...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> connaissance des zones de prolifération des insectes et organisation du travail afin de limiter la présence humaine pendant les périodes à risques, destruction systématique des nids et essaims de guêpes, frelons... dans les zones de présence humaine, présence d'une trousse de 1^{er} secours, formation de Sauveteur Secourisme du Travail, etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE TRONÇONNEUSE, DÉBROUSSAILLEUSE, SÉCATEUR...	coupure, plaie...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> mise à disposition et port des Équipements de Protection Individuelle, <ul style="list-style-type: none"> pantalon anti-coupures, casque forestier complet, bottes ou chaussures de sécurité, formation à l'entretien et l'utilisation en sécurité de la tronçonneuse, organisation du travail qui permet d'éviter de se trouver seul sur le chantier, mise à disposition de gants de protection contre les coupures, sécateurs sur perche à deux mains, etc...

suite page 10

* Dans les métiers agricoles, bien que vivement conseillée, la vaccination n'a pas un caractère obligatoire. La vaccination n'exonère pas la personne exposée du port des Équipements de Protection Individuelle.

Les cultures plein champ

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 9				
RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ clôture(s) électrique(s) Présence de ligne(s) électrique(s) aérienne(s) ou souterraine(s)	électrisation, électrocution	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • identification des zones à risque, • extrémités des rampes du pulvérisateur équipées d'un détecteur de présence de ligne électrique, • présence d'un autocollant dans la cabine des engins rappelant le risque électrique et la procédure à suivre en cas de contact ou d'amorçage avec une ligne électrique, • etc...
RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE CLIMATIQUE	coup de chaleur, refroidissement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • habillement en fonction de la météo, • interdiction de travailler torse-nu en plein soleil, • mise à disposition de vêtements de pluie, • etc...
RISQUE DE CHUTE (plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • taille et récolte sur les arbres fruitiers avec des escabeaux stables et/ou sur une plate-forme élévatrice en état de conformité, • identification et balisage des zones d'effondrement du sol, • allée de circulation bien dégagée, • fossé d'irrigation bien dégagé et facile à franchir, • etc...
RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTÉS utilisation de sécateur manuel	canal carpien...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de sécateur(s) électrique(s) ou pneumatique(s), • entretien et affûtage régulier du sécateur, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS DE PRÉPARATION DES SOLS, DE PLANTATION... motoculteur, motohoue, tracteur et herse rotative...	plaie, coincement, écrasement, happement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de matériel en état de conformité, • dispositif "homme mort" sur la motohoue, • lors des opérations du travail du sol, présence interdite de toute autre personne que le conducteur, • etc...
RISQUE LIÉ À LA CIRCULATION HOMME - MATÉRIEL	choc, plaie, fracture, écrasement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • matériel équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière, • tracteur équipé de rétroviseurs, • sens de circulation sur le champ prévu dans l'organisation du chantier de récolte, • allée de circulation bien dégagée, • etc...

Les travaux extérieurs (plantations chez les particuliers ou entreprises privées)

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE LIÉ AUX CHANTIERS TEMPORAIRES	accident de la circulation...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • rédaction d'un plan de prévention en cas d'intervention dans une entreprise, • signalisation du chantier jouxtant une voie publique ou privée et port de vêtements haute visibilité, • examen de la configuration du chantier, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DU MATÉRIEL	coupure, plaie...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de matériel en état de conformité, • formation à l'utilisation du matériel, • port d'équipement de protection individuelle adapté, • présence d'une trousse d'urgence, • vaccination, • etc...
RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE THERMIQUE	coup de chaleur, refroidissement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • habillement en fonction de la météo, • etc...
RISQUE LIÉ AUX VÉGÉTAUX	piqûre, irritation allergie	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance des végétaux, • port de gants, de lunettes, • vaccination, • plantation d'espèces toxiques déconseillée pour certains endroits, • etc...

Les transports et livraisons de marchandises

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE ROUTIER	accident de la circulation...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de véhicules de l'entreprise vérifiés périodiquement, • entretien régulier des véhicules (révision...), • suivi du "petit entretien" (huile, pneus, éclairage, ...), • trousse d'urgence dans le véhicule, • extincteur dans le véhicule, • baudriers de sécurité et triangle, • aménagement du véhicule pour le transport des marchandises, • etc...
RISQUE LIÉ AUX LIVRAISONS À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE	mal de dos...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • conditionnement adapté à la manipulation, • mise à disposition de matériel pour le transport (diable,...), • formation à la manutention manuelle de charges, • port de gants, • etc...

Le montage de stands

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
<u>RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE THERMIQUE</u>	coup de chaleur, refroidissement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • habillement en fonction de la météo, • etc...
<u>RISQUE LIÉ AU MONTAGE ET DÉMONTAGE DE STANDS</u>	coincement, lombalgie...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une procédure de montage et démontage, • présence de deux personnes, • etc...
<u>RISQUE LIÉ À LA MANIPULATION DE MARCHANDISES</u>	lombalgie...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • conditionnement adapté à la manipulation, • mise à disposition de matériel pour le transport (diable,...), • formation à la manutention manuelle de charges, • port de gants, • etc...

L'atelier et les travaux de maintenance sur l'exploitation

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE ÉLECTRIQUE	électrisation, électrocution.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • installation d'un disjoncteur différentiel haute sensibilité, • prise de terre efficace et vérifiée, • installation électrique conforme, • vérification périodique de l'installation électrique, par un organisme agréé, • habilitation électrique pour le(s) salarié(s), • etc...
RISQUE DE CHUTE (plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • allée(s) de circulation bien dégagée(s), • atelier bien rangé, • fosse couverte en dehors des périodes d'utilisation, • rampe sur les escaliers, • échelle mobile en bon état et stable, • nettoyage des tâches de lubrifiants, • présence de sciure ou sable pour absorption des lubrifiants au sol, • bon éclairage de l'atelier et abords, • etc...
RISQUE D'INCENDIE	brûlure, intoxication...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • présence de Robinet Incendie Armé, • présence d'extincteur(s), • les extincteurs sont vérifiés périodiquement, • personnel formé à l'utilisation des extincteurs, • coupe-batterie(s) sur tracteur(s), • installation électrique en bon état et vérifiée, • cuve à fuel éloignée, • etc...
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • vaccination*, • port de gants.
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS DE NETTOYAGE, DE LUBRIFICATION...	intoxication, brûlure...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage des pièces à l'essence ou gas-oil interdit, • utilisation d'une fontaine avec produit de nettoyage, • port de gants, • stockage des produits dans un local approprié, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS D'ATELIER ÉLECTRO-PORTATIFS OU FIXES	coupure, plaie, hématome... dûs à un happement, écrasement, cisaillement et autre contact avec les parties en mouvement des machines.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • matériel en état de conformité, • compresseur d'air en état de conformité et vérifié périodiquement, • installation électrique conforme et vérifiée périodiquement, • interrupteur de commande Marche-Arrêt identifiés et séparés sur le touret à meuler, • double-gâchette sur la tronçonneuse à métaux, • présence du carter de protection sur la petite disqueuse, • utilisation de disques clairement identifiés (métaux, béton...) pour chaque opération, • etc...

suite page 14

* Dans les métiers agricoles, bien que vivement conseillée, la vaccination n'a pas un caractère obligatoire. La vaccination n'exonère pas la personne exposée du port des Équipements de Protection Individuelle.

L'atelier et les travaux de maintenance sur l'exploitation

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 13				
RISQUE LIÉ À L'AMIANTE (tôles fibro-ciment, tablettes de serres,...)	lésion, tumeur, fibrose, cancer aux poumons...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • absence d'amiante sur l'exploitation, • diagnostic amiante réalisé par un organisme agréé, • changement de la toiture fibro-ciment, des tablettes de serres, • interdiction de perçage ou de découpage des tôles fibro-ciment, • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
RISQUE LIÉ AUX GAZ D'ÉCHAPPEMENT	asphyxie, irritations oculaires, troubles respiratoires...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • système d'aspiration et d'évacuation des gaz d'échappement, • interdiction d'utiliser les matériels à moteur thermique à l'intérieur de l'atelier, • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
RISQUE DE COUPURES (entretien des serres en verres)	plaies,...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • absence de verre ou présence de verre armé • port de gants obligatoire lors du changement des carreaux, • déplacement sur les serres vitrées à l'aide de passerelle(s) fixe(s) ou mobile(s), • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Risques liés à l'utilisation de produits chimiques

(phytosanitaires, de nettoyage agro-alimentaire, industriels...)

L'acheteur des produits doit demander à son fournisseur la Fiche de Données de Sécurité de chaque produit.

Ces fiches pourront être conservées avec le document d'Évaluation des Risques Professionnels de l'année en cours à des fins d'inventaire utilisable, par exemple dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle pour l'utilisateur de ces produits.

Règles de prévention en matière de risque chimique

L'utilisation sur l'exploitation de produits aux agents	OUI	NON	est interdite pour :
<u>CANCEROGENES</u> R45 : "peut causer le cancer" R49 : "peut causer le cancer par inhalation" R40 : "effet cancérigène suspecté (preuves insuffisantes)"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes
<u>MUTAGENES</u> R46 : "peut causer des altérations génétiques héréditaires" R68 : "possibilité d'effets irréversibles"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes ou enceintes
<u>TERATOGENES</u> R61 : "risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant" R63 : "risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes enceintes
<u>TOXIQUES pour la reproduction</u> R60 : "peut altérer la fertilité" R62 : "risque possible d'altération de la fertilité"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes enceintes

L'utilisation des produits phytosanitaires par un jeune de moins de 18 ans est interdite

L'utilisation de certains produits phytosanitaires par un salarié sous contrat à durée déterminée est interdite

L'utilisation de produits aux agents :

- * Cancérogènes
 - * Mutagènes
 - * Tératogènes
 - * toxiques pour la reproduction
- impose**
- Surveillance médicale particulière
 - Obligation d'information des travailleurs par l'employeur sur les effets néfastes
 - Obligation pour l'employeur d'établir une fiche d'exposition pour chaque travailleur exposé

✖ Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles sur l'exploitation
 OUI NON si non, prévision :

✖ Le salarié, stagiaire, bénévole, la main d'œuvre familiale effectue des traitements phytosanitaires et/ou utilise des produits chimiques pour le nettoyage, désinfection, etc...

	OUI	NON	si non, qui les effectue ou utilise ces produits ? :
• en culture plein champ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• en serre ou tunnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• en atelier, maintenance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• autres...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✖ Il dispose et porte les Équipements de Protection Individuelle adaptés à l'utilisation de ces produits.

	OUI	NON	si non, mise à disposition prévue le :
• gants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• masque de protection des voies respiratoires et protection des yeux (visière ou lunettes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• bottes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• combinaison de protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• possibilité de douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✖ Le salarié est correctement formé à l'utilisation de ces produits
 OUI NON si non, formation prévue :

✖ Le matériel de pulvérisation (et le tracteur)

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
• est en état de conformité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• est correctement entretenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• dispose d'une cabine fermée pendant le traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• dispose d'une cabine équipée d'un filtre charbon actif (régulièrement changé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• le matériel de pulvérisation ou d'épandage			
• automoteur, pulvérisateur trainé ou porté sur tracteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• pulvérisateur à dos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• autre...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

* Les produits sont stockés dans un local approprié

OUI NON si non, prévision :

* Le remplissage en eau de la cuve du pulvérisateur s'effectue

	OUI	NON
• par gravité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• par pompage dans une cuve ou citerne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur le réseau d'alimentation en eau de l'exploitation		
• par un robinet classique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• par un robinet équipé d'un clapet anti-retour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• sur aire de remplissage avec rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques liés à la conduite d'engins de levage

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

- | | OUI | NON | |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| • est âgé d'au moins 18 ans * | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si non, interdiction de conduite |
| • a bénéficié d'une formation spécifique dispensée par | | | si non, prévision(s) : |
| • l'employeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • un organisme de formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est reconnu « apte » à la conduite d'un engin de levage par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est détenteur d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

* sauf si conduite d'un tracteur équipé d'un chargeur frontal, le conducteur peut être âgé de moins de 18 ans et plus de 16 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).

Le matériel

- | | OUI | NON |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • chariot télescopique ou élévateur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • chargeuse sur pneu, mini-pelle... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • plate-forme élévatrice mobile | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • grue auxiliaire sur camion | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • chargeur frontal sur tracteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vérification périodique effectuée par un organisme agréé tous les :

- | | OUI | NON | si non prévue le : |
|---------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 12 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------|
| ✘ Le matériel est en état de conformité et est utilisé suivant les prescriptions du fabricant | OUI | NON | si non prévision(s) : |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--|
| ✘ Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées | OUI | NON | |
| • présence d'une ligne électrique aérienne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite d'engin(s) de levage de l'exploitation dans les zones concernées. |
| • terrain en pente, talus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • route | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • sortie ou entrée dangereuse sur l'exploitation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • etc... | | | |

Risques liés à la conduite d'engins agricoles

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

- | | OUI | NON | |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| * est âgé d'au moins 16 ans* | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si non, interdiction de conduite |
| <ul style="list-style-type: none"> • pour la conduite exclusive de : <ul style="list-style-type: none"> • tout engin dont la largeur est inférieure à 2,50 m • d'un tracteur attelé à une seule remorque | | | |
| <small>* conducteur âgé de moins de 18 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).</small> | | | |
| * est âgé d'au moins 18 ans | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • pour la conduite de : <ul style="list-style-type: none"> • tout engin dont la largeur est inférieure ou supérieure à 2,50 m • d'un tracteur attelé à une ou deux remorque(s) | | | |
| | | | si non, prévision(s) : |
| • a bénéficié d'une formation à la conduite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est reconnu médicalement « apte » à la conduite des engins agricoles par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le matériel

- | | OUI | NON | si non prévision(s) : |
|--|--------------------------|--------------------------|--|
| • est en état de conformité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est régulièrement vérifié et entretenu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • dispose d'une signalisation sonore et lumineuse en état de fonctionnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • tous les tracteurs (ou machines automotrices) sont équipés d'une cabine ou d'un arceau de protection | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les arbres à cardans sont protégés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les sièges sont en bon état (sellerie, système d'amortissement, réglages...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • l'accès à la cabine des engins est facilité par un marche pied en bon état et à bonne hauteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les commandes des engins et équipements sont clairement identifiées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <hr/> | | | |
| * Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées | | | |
| | OUI | NON | si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite de(s) engin(s) dans les zones concer- |
| • présence d'une ligne électrique aérienne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • terrain en pente, talus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • route | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • issue dangereuse sur l'exploitation... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <hr/> | | | |
| * Lors du déplacement sur route des engins dont la largeur excède 2,50 m | | | |
| | OUI | NON | si non prévision(s) : |
| • pose de signalisation spécifique "convoi exceptionnel" sur l'engin | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • voiture accompagnatrice devant le convoi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Risques liés à l'électricité et à l'incendie

Vérification des installations électriques par un organisme agréé

But : examiner la conformité des installations à la réglementation.

✖ Moment :

- Lors de la mise en service des installations.
- Tous les ans.
- Tous les deux ans si le rapport de vérification précédant ne comporte aucune observation ou si les travaux de mise en conformité ont été réalisés.

✖ Documents à conserver :

- Les rapports de vérification,
- Plan schématique des locaux,
- Justification des travaux réalisés pour remédier aux non-conformités relevées dans le rapport de vérification.

Habilitation électrique

✖ Tout salarié qui :

- utilise des installations électriques,
- effectue des travaux sur des installations électriques,

doit recevoir une formation sur les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dûs à l'électricité dans l'exécution de ses tâches.

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur, et atteste de la capacité de la personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le risque électrique

	OUI	NON	si non prévision(s) :
• l'installation électrique est en état de conformité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• l'installation électrique est vérifiée périodiquement par un organisme agréé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• le salarié a un titre d'habilitation pour intervenir sur l'installation électrique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• l'installation électrique est équipée de prise(s) de terre efficace(s) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• l'installation électrique est équipée d'un disjoncteur différentiel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le risque incendie

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
● l'exploitation est équipée d'extincteurs appropriés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, la vérification des appareils est périodique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le salarié est formé à l'utilisation des extincteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● l'exploitation est équipée d'un Robinet d'Incendie Armé (RIA)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, la vérification est périodique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le salarié est formé à l'utilisation du RIA*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé de détecteurs de fumée*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé d'une alarme sonore incendie*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé d'un système d'extinction automatique (sprinckler)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, ces systèmes sont vérifiés périodiquement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel : Il faut stocker les matériaux à risque en lieu sûr.

*Ces dispositifs peuvent présenter un caractère obligatoire pour certains bâtiments ou installations. Il convient de vérifier votre contrat d'assurance Incendie.

Intervention d'entreprise extérieure

L'intervention d'une entreprise sur une exploitation peut générer des risques pour les intervenants comme pour les personnes amenées à travailler à proximité de l'entreprise.

Il est indispensable à l'entreprise utilisatrice (maître d'ouvrage) et à l'entreprise intervenante (maître d'œuvre) pour :

- ✗ identifier :
 - la nature de l'intervention,
 - les risques propres à chacune des entreprises,
- ✗ évaluer ces risques,
- ✗ prévenir ces risques,

Sur une exploitation agricole, les représentants des entreprises (ou coopératives) peuvent intervenir plus ou moins régulièrement ; quelques exemples :

- ✗ le chauffeur-livreur de la coopérative, du client et/ou du fournisseur,
- ✗ le technicien horticole...

En fonction de la durée de l'intervention et de sa nature, l'établissement du **PLAN de PRÉVENTION** est obligatoire. Lors de la rédaction de ce document, chacune des parties identifie, évalue et réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

Par ailleurs, pour les opérations de transport, chargement et déchargement de marchandises, c'est le **PROTOCOLE de SÉCURITÉ** qui aura les mêmes fonctions.

Risques liés au bruit

Le bruit est une nuisance qui combine 3 paramètres :

✖ La fréquence

- exprimée en Hertz (Hz), c'est le nombre de variations de pression par seconde. Elle donne la caractéristique des sons graves ou aigus.

✖ La durée pour un bruit

- continu (le moteur du tracteur pendant le labour),
- fluctuant (le moteur de la tronçonneuse dans les variations de régime pendant la coupe du bois),
- impulsif (coup de marteau sur un burin)...

✖ L'intensité

- exprimée en décibels dB (A), l'oreille humaine perçoit celle qui se situe entre 0 et 140 dB (A),
- à partir de 85 dB(A) le port d'une protection auditive est obligatoire.

Le bruit génère des troubles de la santé et du comportement auprès des personnes exposées et sans protection auditive.

- fatigue (auditive, physique, psychique),
- perturbation intellectuelle,
- diminution de la concentration,
- troubles du sommeil et de la mémoire,
- augmentation de l'agressivité,
- diminution progressive de la précision des gestes et augmentation du nombre d'erreurs,
- élévation de la tension artérielle,
- augmentation du rythme cardiaque,
- stress,
- etc...

Le salarié, stagiaire, la main d'œuvre familiale, entraide...

* est exposé au bruit de plus de 85 dB(A)

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • dans les travaux d'atelier et de maintenance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • lors de la conduite des engins agricoles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • lors de l'utilisation de tronçonneuse, débroussailleuse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

* dispose :

- | | OUI | NON | si non, prévision(s) : |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| • d'Équipement de Protection Individuelle | | | |
| ou • casques anti-bruit | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • bouchons d'oreilles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • de cabine en bon état sur les engins agricoles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les pots d'échappement en mauvais état sont systématiquement réparés ou changés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Risques liés aux postures de travail et aux ports de charges

Conséquences les plus fréquentes : rhumatismes, le mal de dos, la sciatique, les jambes lourdes, etc... sont souvent le résultat de mauvaises postures prolongées et de ports de charges important(s) et/ou répétitifs. Ainsi pour exemples :

- porter une caisse de 10 kg n'a rien de contre indiqué, sauf si cette opération se reproduit à multiples reprises dans la journée.
- se pencher pour atteindre la zone de travail. L'exemple de l'utilisation d'outillage manuel pour le travail du sol avec des manches trop courts ou bien encore la pratique de certaines activités (desherbage, plantations, cueillette, ...) en restant debout plutôt qu'en travaillant à genoux ou accroupis.

Port de charges

Un travailleur ne peut être admis à porter d'une façon habituelle des charges supérieures (voir ci-dessous) que s'il a été reconnu **apte par le médecin du travail**.

Il est interdit de faire porter par un seul homme toute charge supérieure à 105 kg.

- personnel masculin ⁽¹⁾ âgé

de 14 à 15 ans	→ 15 kg maxi
de 16 à 17 ans	→ 20 kg maxi
de 18 et plus	→ 55 kg maxi
- personnel féminin ⁽¹⁾ âgé

de 14 à 15 ans	→ 8 kg maxi
de 16 à 17 ans	→ 10 kg maxi
de 18 ans et plus	→ 25 kg maxi

(1) Les catégories de personnel concernées ne peuvent porter, traîner ou pousser de façon habituelle les charges indiquées qu'après reconnaissance de leur aptitude par le médecin du travail.

- | | OUI | NON | Si oui |
|--|--------------------------|--------------------------|---|
| • sur l'exploitation, on manutentionne manuellement des seaux, sacs, caisses, ... de plus de 15 kg | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> rarement
<input type="checkbox"/> occasionnellement
<input type="checkbox"/> souvent |
| • des solutions sont envisagées pour limiter le port manuel de charges sur l'exploitation. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

exemples : - abandon des sacs de 25 kg ou 50 kg au profit de big-bag 500 kg,
 - utilisation d'une brouette pour transporter les caisses,
 - projet d'investissement sur un appareil à manipuler les tuyaux de chauffage du sol...

- mesures à prendre :

.....

.....

.....

Les postures

- | | OUI | NON | si non, changement
ou réparation prévu le |
|---|--------------------------|--------------------------|--|
| ● les sièges des engins de l'exploitation sont en bon état | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● sur l'exploitation, il y a des postes de travail qui génèrent des mauvaises positions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, le temps de travail y est
<input type="checkbox"/> court et exceptionnel
<input type="checkbox"/> court et régulier
<input type="checkbox"/> important |
| ● des solutions sont envisagées pour limiter les mauvaises postures. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

exemples : - formation aux Gestes et Postures,
- investissement dans des protections de genoux,
- projet d'investissement dans des tables de culture, ...

- mesures à prendre :

.....
.....
.....

Lexique

NIVEAUX D'EXPOSITION :

temps de travail consacré par le travailleur sur la zone de travail concerné. Il n'est pas nécessaire que ce temps soit important pour être PERMANENT.

À titre d'exemple : 10 minutes/jour tous les jours peuvent être considérés comme un niveau d'exposition permanent.

TÉRATOGENÈ : agent à l'origine des malformations congénitales

MUTAGÈNE : agent susceptible de provoquer des mutations chez les êtres vivants

CANCÉROGENÈ : agent pouvant provoquer ou favoriser l'apparition de cancer

TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION :

agent pouvant altérer la fertilité humaine

Réalisé par :

► les services de l'Inspection du Travail de Lorraine

► la CPHSCT Lorraine

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

► la FDSEA de Meurthe-et-Moselle

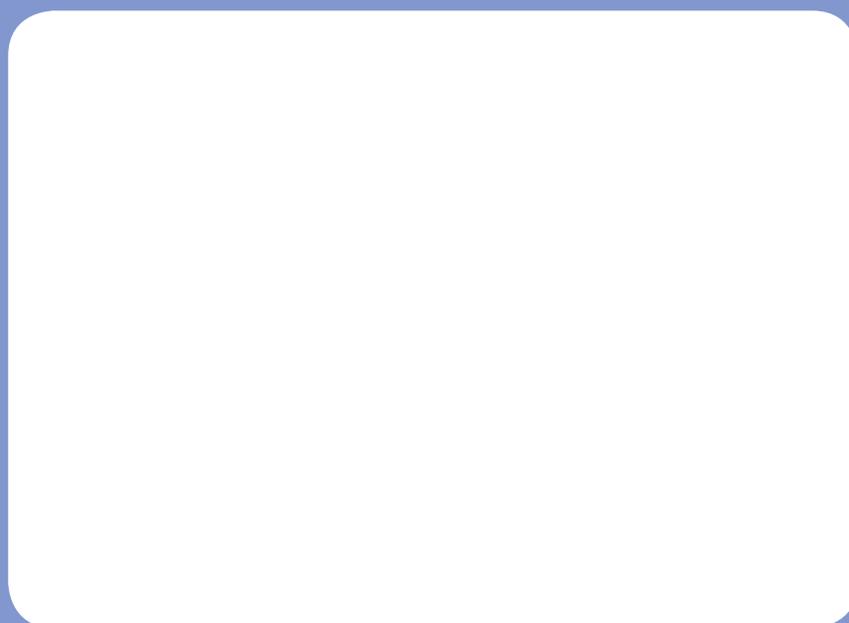
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

► Le service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Lorraine

Mutualité Sociale Agricole

► la CDA de Meurthe-et-Moselle

Chambre Départementale d'Agriculture



N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore